

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 5 décembre 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit de 593 000 francs destinés à la transformation des vestiaires de la Société des Mouettes genevoises Navigation SA sous la rotonde situés quai du Mont-Blanc 8, parcelle N° 3940, feuille N° 5, commune Genève-Cité (21).

Rapport de M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio.

La commission des travaux et des constructions s'est réunie le 10 avril 2013 et le 8 mai 2013, sous la présidence de M. Alain de Kalbermatten, pour étudier cette proposition renvoyée à la commission des travaux et des constructions le 16 janvier 2013 par le Conseil municipal. Que M. Jorge Gajardo Muñoz, qui a assuré la prise de notes de ces séances, soit remercié pour sa précieuse collaboration.

Préambule

La proposition du Conseil administratif, soumise à l'étude de la commission des travaux et des constructions, porte sur l'ouverture d'un crédit destiné à la transformation des vestiaires de la Société des Mouettes genevoises Navigation SA (SMGN) sous la rotonde au quai du Mont-Blanc 8.

Cette proposition intervient, après de longues études et discussions, sur la rénovation et l'agrandissement des vestiaires enterrés de la SMGN qui auront duré plus de dix ans. Le réaménagement des quais et l'acquisition des pavillons de la Rade ont permis deux unités de WC publics supplémentaires sur le quai des Pâquis et de favoriser par là même le projet d'agrandissement des vestiaires par l'occupation de surfaces dévolues aux WC publics sous la rotonde.

Il est dès lors possible d'offrir de meilleures conditions de travail aux collaborateurs et collaboratrices de la SMGN.

Rappel de la proposition

Les vestiaires et les installations pour les employé-e-s ne correspondent plus du tout à l'ordonnance 3 de la loi sur le travail et les femmes qui ont été engagées ne bénéficient pas de locaux adéquats pour se changer et se laver. Les locaux ne sont par ailleurs pas chauffés convenablement et les critères d'économie énergétique ne sont de loin pas satisfaisants.

La proposition étudiée vise à démolir entièrement les locaux actuels et de créer dans la surface ainsi libérée des vestiaires séparés, équipés d'un bloc sani-

taire avec WC, lavabo et douche. Ces mêmes vestiaires seront équipés d'armoires pour le personnel; une salle pour le personnel et une kitchenette verront également le jour. L'isolation sera évidemment particulièrement soignée et le bâtiment ainsi rénové selon la stratégie générale «100% renouvelable en 2050» adoptée par la Ville de Genève.

Séance du 10 avril 2013

Audition de M^{me} Isabelle Charollais, co-directrice du département des constructions et de l'aménagement, et de M. Philippe Meylan, chef de la direction du patrimoine bâti du département des constructions et de l'aménagement

M. Meylan introduit le projet de transformation et agrandissement des locaux que la Ville de Genève met à disposition pour servir de vestiaire aux collaborateurs de la Société des Mouettes genevoises Navigation SA (SMGN). Les locaux sont situés sous la rotonde du quai du Mont-Blanc (cf. Annexe 1). Rappelant l'historique de l'opération, il souligne que cela fait plus de dix ans que la Ville et la SMGN sont en discussion sur le réaménagement de ces locaux. Depuis 2005, la SMGN est soumise à un contrat de prestation du Canton qui intègre les Mouettes à Unireso. Depuis cette date également, les employés de la société ont doublé en nombre. 33 personnes travaillent sur la flotte des Mouettes qui naviguent toute l'année. Du personnel féminin a en outre été engagé. Les locaux actuels, représentant 27 m², sont manifestement petits et inadéquats. Le projet (cf. Annexe 2) prévoit d'agrandir l'espace en investissant des espaces attenants. Des WC et des vestiaires hommes-femmes séparés vont être aménagés sur les actuels WC publics, et une salle commune sera créée dans le volume d'un actuel dépôt situé sous la rotonde. M. Meylan précise enfin que le personnel des Mouettes sera logé dans des locaux provisoires pendant les huit mois de travaux. La SMGN s'est engagée, quant à elle, à l'issue du chantier, à libérer tous les pavillons provisoires qu'elle occupe actuellement sur les quais.

Questions des commissaires

Un commissaire s'interroge sur l'utilité d'un WC pour handicapés dans le volume du projet puisqu'il prend de la place sur la surface déjà réduite des vestiaires. Vu les problèmes d'accessibilité des lieux, le WC pour personnes handicapées serait plus utile en surface. M. Meylan répond que l'espace en question est contraint par la nécessité d'aménager un local technique juste à côté. Transformer la surface attenante en WC s'est révélé être la solution la plus rationnelle. Ce même commissaire suggère alors de poser une verrière au-dessus de la nouvelle salle du personnel, afin que les locaux bénéficient de la lumière naturelle. M. Meylan souligne que ce projet se heurterait certainement à des oppositions, en raison du statut de site protégé dont bénéficie la rade. Cependant, il assure que

des ouvertures seront créées latéralement. Par ailleurs, il est d'avis que le manque éventuel de lumière dans un local de repos ne poserait pas de problème particulier à des personnes dont l'activité professionnelle se déroule à l'extérieur. Ce commissaire croit au contraire que, lorsqu'on travaille à l'extérieur, les locaux fermés peuvent susciter des sentiments d'étouffement.

Un deuxième commissaire s'étonne du montant de 8000 francs réservé au poste «agencement de cuisine». Le prix, souligne M. Meylan, est relativement raisonnable par rapport à celui d'une cuisine professionnelle.

Un autre commissaire souhaiterait savoir si la Ville de Genève reçoit une ristourne en échange de la mise à disposition de ses locaux à une société privée sous contrat de prestation avec le Canton dans le cadre d'Unireso. M. Meylan confirme que la SGMN bénéficie d'un bail de la Gérance immobilière municipale et qu'il sera remis à jour après les travaux. Ce même commissaire demande à consulter le bail actuel et à connaître le montant du loyer futur. Une réponse plus détaillée suivra.

Une commissaire évoque, quant à elle, la période de dix ans au cours de laquelle la Ville de Genève n'a pas réaménagé les actuels vestiaires du personnel des Mouettes. Elle mentionne une pétition qui a été classée, mais à la suite de laquelle la municipalité a décidé de lancer les travaux. Dans le même temps, la SGMN aurait tenté d'obtenir des locaux plus grands auprès du Canton. La Ville n'aurait-elle pas dû essayer, à son tour, de renégocier l'aménagement de ses locaux auprès du Canton? Il est répondu par M. Meylan qu'il y a bien eu des négociations préalables entre les trois parties. C'est dans ce cadre qu'il y a eu un report de charges sur la Ville pour une prestation d'échelle cantonale. La Ville participe également à la recherche de locaux pour l'administration de la SGMN. Les négociations se concentrent actuellement sur l'utilisation de l'ancienne douane du quai des Eaux-Vives. A l'issue de ces discussions, l'administration des Mouettes s'est engagée à quitter les pavillons provisoires qu'elle occupe actuellement.

Un dernier commissaire tient à souligner que la question du bail est importante, alors que la SGMN est une société privée qui a un contrat de prestation avec le Canton. Il observe que l'autorisation de construire est en force depuis 2010 et s'étonne du temps de latence entre l'autorisation et la demande de crédit. M. Meylan répond que négocier avec la direction des Mouettes n'a pas du tout été simple.

Séance du 8 mai 2013

Discussion et vote

Un commissaire accuse réception de la réponse à sa question sur les loyers facturés par la Ville à la société des Mouettes. Il observe, après calcul, que l'amor-

tissement des travaux se fera en presque 55 ans. À son avis, il s'agit d'une subvention déguisée.

Le Mouvement citoyens genevois accueille favorablement la proposition PR-1010. La situation actuelle des vestiaires paraît déplorable. Les travaux permettront aux employés des Mouettes de se changer et de prendre du repos dans de meilleures conditions de confort.

Le groupe des Verts reconnaît que les Mouettes genevoises font partie du patrimoine de Genève. Il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'une entreprise privée. Conscient que les conditions actuelles dont bénéficient les employés des Mouettes ne sont pas acceptables, observant que le projet paraît honnête, le groupe des Verts est tenté d'approuver la demande de crédit. Toutefois, il est d'accord que le montant du loyer montre que la Ville de Genève subventionne une entreprise privée; il serait préférable que le Conseil administratif l'assume clairement. En l'état, il n'approuvera donc pas la proposition PR-1010.

Un commissaire d'Ensemble à gauche fait observer que la société des Mouettes est certes une entreprise privée, mais qui remplit une mission de service public, via un contrat de prestation cantonal. Son groupe approuve donc que la Ville donne un petit coup de pouce et soutiendra donc la demande de crédit.

Le Parti socialiste accepte, quant à lui, la demande de crédit au nom du soutien aux petites et moyennes entreprises.

Mise aux voix, la proposition PR-1010 est acceptée par 9 oui (2 EàG, 2 S, 3 LR, 1 UDC, 1 MCG) contre 2 non (Ve) et 2 abstentions (1 DC, 1 MCG).

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 593 000 francs destiné à la transformation des vestiaires de la Société des Mouettes genevoises Navigation SA sous la rotonde situés quai du Mont-Blanc 8, parcelle N° 3940, feuille N° 5, commune Genève-Cité (21).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 593 000 francs.

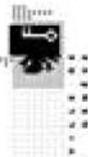
Art. 3. – Un montant de 11 623 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2015 à 2034.



Annexe 1

La promenade des quais du Mont-Blanc date de 1896 pour l'Exposition nationale et surplombe le lac et le quai marchand. Les locaux en question se situent entre la promenade et le quai, dans le mur de soutènement. Depuis 1956, des WC publics sont aménagés dans une partie de ces locaux jusqu'à alors utilisés par les Mouettes genevoises.



DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Projet

- Les locaux actuels des mûouettes, les WC, puibits hommes et femmes, ainsi que le local de dépôts sont entièrement démolis.
- Un vestiaire homme est créer, avec un bloc sanitaire : 1 WC, 1 douche et 1 lavabo.
- Un vestiaire femme est créer, avec un bloc sanitaire : 1 WC, 1 douche et 1 lavabo.
- Les vestiaires et les blocs sanitaires sont ventilés.
- 33 armoires pour le personnel : 13 femmes et 20 hommes.
- Une salle pour le personnel

